

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 15 MAI 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 15 mai 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle polyvalente des Chapelles, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Paul PELLECUER donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michelle ANXIONNAZ est désignée secrétaire de séance

2024-51 *ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAUTAIRE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE TARENTOISE*

Lors des commissions eau n°1/2023 du 10 mai et n°3/2023 du 5 juillet, confirmées par délibération communautaire n° 2023-144 du 7 décembre 2023, il a été décidé de lancer la réalisation d'un schéma directeur communautaire dans la mesure où la quasi-totalité des schémas directeurs communaux sont obsolètes (supérieurs à 15 ans) et au regard de la nécessité de prioriser de manière objective les 60 000 000 € de travaux inscrits dans le plan prévisionnel d'investissement du transfert des compétences.

Cette étude réalisée sur l'ensemble du territoire de la Haute Tarentaise doit permettre de:

- 1) Réviser et mettre à jour les schémas directeurs communaux existants dans une démarche de gestion patrimoniale ;
- 2) Répondre aux objectifs du plan EAU 2023 ;
- 3) Répondre aux objectifs de la transition et sobriété énergétique et du développement durable des services d'eau potable et d'assainissement ;
- 4) Réaliser un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) pour les 8 communes du territoire.

La communauté de communes de Haute-Tarentaise disposera, ainsi à court terme, d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement complet à l'échelle intercommunale, d'un diagnostic détaillé des infrastructures et de leur capacité, au regard de l'évolution du territoire, et d'un outil de programmation avec priorisation des opérations et travaux nécessaires à court, moyen et long terme.

Après constitution d'un cahier des charges (sur les bases de l'agence de l'eau RMC), une consultation en appel d'offre ouvert a été lancée fin janvier 2024.

Cette consultation a été publiée le 31 janvier 2024 sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics ainsi que sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et le Dauphiné Libéré.

Le dépôt des offres était fixé au 1^{er} mars 2024 à 17 heures.

Après plus de 20 dossiers retirés, la commission d'appel d'offre réunie, le 4 mars 2024, pour l'ouverture des plis, a constaté la remise d'une seule offre : le groupement Safege/Merlin/PMH, pour un montant de 641 541,25 € HT (291 831,25 € HT eau potable / 349 710 € HT assainissement) et en option gestion intégrée des eaux pluviales 3 550 € HT par commune.

L'unique offre a été classée recevable et la commission a demandé l'analyse de l'offre et la recherche d'attribution de marchés similaires au nôtre sur des territoires équivalents en vue d'une comparaison financière.

Un rapport d'analyse de l'offre a été présenté à la commission le 12 mars 2024. Compte tenu de la remise d'une seule offre, une étude comparative a été impossible à réaliser ; l'offre du groupement obtenant une note de 75,75 sur 100 au regard des critères de jugement.

La commission a demandé de plus amples informations sur les subventions éventuelles, avant de se prononcer définitivement.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 avril 2024 à 9 heures, suite au jugement de l'offre et aux informations complémentaires, décide d'attribuer le marché au groupement Safege/Merlin/PMH pour un montant de 641 541,25 € HT (291 831,25 € HT eau potable / 349 710 € HT assainissement) et en option gestion intégrée des eaux pluviales 3 550 € HT par commune pour un délai de réalisation de 17 mois.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché au groupement Safege/Merlin/PMH pour un montant de 641 541,25 € HT (291 831,25 € HT eau potable / 349 710 € HT assainissement) et en option gestion intégrée des eaux pluviales 3 550 € HT par commune, pour un délai global de réalisation de 17 mois.
- **SOLLICITE** le financement de l'opération par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le département de Savoie ;
- **DEMANDE** l'autorisation à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et au département de Savoie d'engager l'opération dans les meilleurs délais ;
- **VALIDE** l'opération sous réserve du plan de financement prévisionnel (50 % agence de l'eau 25 % département de Savoie et 25 % CCHT) ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Yannick AMET

Président

